

Article L2315-1 du Code du travail - CSE : Moyens et local

Date de mise à jour : 1 Juin 2022

Notre analyse

Le fonctionnement du CSE doit prendre en compte les intérêts de tous les salariés de l'entreprise, y compris ceux exerçant leur activité hors de l'entreprise, en détachement par exemple, ou dans des unités ou établissements dispersés.

Article L2315-1 du Code du travail - CSE : Moyens et local

Les conditions de fonctionnement du comité social et économique doivent permettre une prise en compte effective des intérêts des salariés exerçant leur activité hors de l'entreprise ou dans des unités dispersées.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Le Comité Social et
Economique

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Santé et sécurité au travail
: le rôle du CSE

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Les 10 points clés à
connaître sur le CSE

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)